



Président

Pour le comité

BAGUETTE Corneille
Rue Mononk Jules 22
B-4890 Thimister
Gsm : 0495.32.41.38
Fax : 087.44.75.40
Corbag@skynet.be
Info: www.mcph.be

Règlement particulier

MCPH Supermoto de Francorchamps 2014
Samedi 28 Juin 2014

1-Présentation de l'épreuve .

Le Moto-Club du Pays de Herve organise le 28/06/2014 son 2^{ème} Supermoto à Francorchamps. Cette épreuve comptant pour le Championnat de Belgique est régie par le code sportif de la FIM, et la FMB, leurs annexes respectives et le présent règlement. Le circuit est composé de différents revêtements : bitume et terre.

2-Situation de l'épreuve.

Le circuit se situe sur le circuit de Karting de Francorchamps

3-Pilotes admis.

L'épreuve est ouverte à tout pilote belge ou européen, licencié ou non.

4-Demandes d'engagement.

Les demandes d'engagement devront parvenir pour le 24/06/2014 à l'adresse suivante :
Baguette Corneille
rue Mononk Jules 22,
B-4890 Thimister,

par e-mail : corbag@skynet.be.

via le site internet de la FMB-BMB

Elles devront être faites sur le formulaire prévu à cet effet dûment complété . Tout pilote envoyant son engagement dans le délai sera admis sur la liste des participants. Passé ce délai, une taxe administrative de 15€ sera réclamée. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote sans avoir à en donner la raison.

5-Conditions d'engagement.

Le droit d'inscription fixé à 70€ comprend les frais d'inscription, 2 entrées .
Cette somme est à verser sur le compte : 363-0913460-51

(IBAN :BE75 3630 9134 6051 - BIC :BBRUBEBB)
du MCPH rue Mononk Jules 22, B-4890 Thimister,
avec en communication Nom+Prénom+catégorie.



Président

Pour le comité

BAGUETTE Corneille
Rue Mononk Jules 22
B-4890 Thimister
Gsm : 0495.32.41.38
Fax : 087.44.75.40
Corbag@skynet.be
Info: www.mcph.be

Règlement particulier

MCPH Supermoto de Francorchamps 2014
Samedi 28 Juin 2014

Les sommes reçues seront intégralement remboursées aux pilotes dont l'inscription serait refusée et au cas où l'épreuve serait annulée.

6-les licences.

Les pilotes non licencié F.M.B .ont la possibilité de prendre une licence (pour 1 manifestation) dont le prix est de 45€ , ce qui comprend l'autorisation de départ, l'assurance. Cette licence pour une manifestation est à payer lors du contrôle administratif FMB

7- Règlement.

Tout pilote qui s'inscrit à l'épreuve s'engage à respecter le règlement Supermoto 2014 FMB-BMB disponible sur le site web de la fédération (www.fmb-bmb.be).

8-Remise des prix, trophées et podiums.

Le payement des manches aura lieu une heure après la dernière manche.
La remise des coupes sera remise au trois premiers des classes.

9-Modification du règlement.

Le commissaire d'organisation, en accord avec le directeur de course et du directeur d'épreuve, peut à tout moment de l'épreuve modifier ou adapter le règlement au niveau du timing, du nombre de séances d'essai, de modifications mineurs de parcours, en veillant à ne favoriser ou défavoriser aucun pilote.

LE PRESENT REGLEMENT A ETE APPROUVE PAR LA COMMISSION SPORTIVE DE LA FMB .

Date le / / 2014.

Supermoto francorchamps



Essai libre 1	8h00	nat 1 15min
	8h20	nat 2 15min
	8h40	début 15min
	9h00	prestige 15min

Pause 15minutes

Essai libre 2	9h30	nat 1 15min
	9h50	nat 2 15min
	10h10	début 15min
	10h30	prestige 15min

Pause 15minutes

Chrono	11h00	chrono nat 1 20min
	11h30	chrono nat 2 20min
	12h00	chrono début 20min
	12h30	chrono prestige 20min

Pause 1h10

Manche 1	14h00	nat A 20min + 1T
	14h30	nat B 20min + 1T
	15h00	début 15min + 1T
	15h30	prestige 20min + 1T

Manche 2	16h00	nat A 20min + 1T
	16h30	nat B 20min + 1T
	17h00	début 15min + 1T
	17h20	prestige 20min + 1T

Pause 1h00

Manche 3	19h00	nat B 20min + 1T
	19h30	début 15min + 1T
	20h00	consolation 20min + 1T
	20h30	superfinale 20min + 1T